

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° I-CF410

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:**

- I. L'article 575 A du code général des impôts est complété par un alinéa ainsi rédigé :
- « VIII. –A compter du 1er janvier 2021, une taxe supplémentaire de 0,01 centime est prélevée par l'Etat sur chaque vente de tabac. »
- II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.
- III. - La charge pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2020, l'État a touché 15,3 milliards d'euros grâce aux taxes liées au tabac. Cet amendement propose de créer une taxe supplémentaire de 0,01 centime sur chaque vente de tabac. L'argent prélevé pourrait être utilisé en soutien au monde sportif.

Responsable de 79.000 morts prématurées chaque année en France, le tabac coûte très cher à l'État : plus de 120 milliards d'euros en 2015, selon l'OFTD.

Le développement de la pratique sportive entraîne en revanche non seulement un gain d'un point de vue sanitaire mais également d'un point de vue économique. Le coût social de l'inactivité physique était estimé à 16,7 Mds€ pour l'année 2013. Les économies réalisées par le niveau de pratique « constaté » s'élèvent quant à elles à 2,6 Mds€. Ce chiffre correspond au solde entre les économies

réalisées sur les dépenses de santé (5,6 Mds€) déduit des dépenses de santé générées par la pratique sportive (3 Mds€). Un accroissement de 10 % de la pratique, génère ainsi 560 millions d'euros d'économies en termes de dépenses de santé et 300 millions d'euros de dépenses supplémentaires soit un gain net de 260 millions.

C'est pourquoi il est indispensable d'attribuer plus de moyens à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.